



Expertise psy deshumanisante

Par **Lounae**, le **24/03/2023** à **13:50**

Bonjour,

Je me permets de demande de l'aide car je suis dans une situation extrêmement compliquée où je ne sais plus à qui m'adresser.

En 2019, je me suis séparée du père de ma fille pour violences conjugales. J'ai porté plainte mais le père de ma fille est revenu en me faisant culpabiliser et ça a marché, j'ai donc retirer ma plainte et nous sommes quand-même passé devant le JAF car il me disait que je risquais sinon de perdre ma fille avec sa mère. Ne voulant pas que cela ait un impact avec sa fille, j'ai été à l'amiable où il a obtenu un droit de visite et hébergement un week-end sur 2 et moitié des vacances scolaires.

Mr a par la suite continué ses violences psychiques et même physique à mon égard, de multiples tromperies et une instabilité à partir revenir sans arrêt où j'ai voulu mettre un stop en 2021.

Mr reprenait sa fille les week-ends et vacances puis au retour des vacances de la Toussaint le cauchemar a commencé.

Ma fille est revenu très mal à se faire du mal, se cogner partout. Je me suis dis au départ que c'était la séparation. En la ramenant son papa m'a dit que sa "mimi" lui brûlait et que c'était sûrement lié à la prise d'antibiotiques. Effectivement ma fille s'en plaignait. Mais des comportements étranges notamment au moment de la douche sont arrivés subitement. Je ne pouvais plus lui laver ses parties. Puis elle a fini un jour par me dire que son papa lui avait fait mal au ventre, et quelques jours après toujours au moment de la douche que son papa lui avait fait mal à sa "mimi" et mis "une petite bille et grande bille dans sa mimi". J'ai directement appelé ma mère ne sachant pas quoi faire mais je n'ai pas voulu monter directement à la police préférant attendre voir si elle en reparlait. Elle était complètement fermée et rentrait dans des états d'angoisse quand je lui demandais d'appeler son papa. Puis un jour en la laissant à une dame que je connais qui la garder ma fille ne voulait absolument pas que je la laisse alors qu'elle n'avait aucune difficulté avant pour ça. Elle hurlait, se mettait des tapes sur la figure. Je suis donc quand-même parti n'ayant pas le choix de la laisser et là elle a dit à cette dame la même chose pour sa mimi en la montrant avec sa main. Je suis donc ensuite monté à la police, tout s'est enchaîné, brigade des mineurs où elle a un peu parlé, victimologie où pareil mais sans pouvoir constater des choses sur le plan physique mais elle a été examinée un mois après. Et à même pas 4ans ce n'est visiblement pas les même procédés que pour des adultes. Entre temps ma fille continuait ses angoisses. Ma mère qui la garder pendant que je travaillais vivais ses crises au moment de la douche, elle lui en a aussi parler avec des termes "j'ai peur du gros zizi". Elle a eu ensuite une expertise psy qui m'a conseillé de saisir le JAF car son père je ne lui laissais plus et il n'a jamais cherché à venir vraiment la chercher par soit disant peur que je devienne "hystérique". Entre temps l'enquête police a été classée sans suite et nous sommes passés devant le JAF.

Mr a dit que j'avais de l'emprise sur ma fille, que je lui mettais ça en tête l'ayant vécu dans ma

jeunesse. Comment vous dire qu'au final on a plus parlé de mon passé que de l'histoire de ma fille.

J'ai voulu faire valoir ce que j'avais vécu avec lui car il disait que j'étais dirigiste car Mr se droguait, rentrer ivre et avait des comportements vraiment anormaux à mon égard et celui de ma fille durant notre vie commune. À la suite de ça une expertise psy a été ordonnée pour nous 3 ainsi qu'une enquête sociale et un droit de visite en structure sous surveillance pour le père en attendant. Et là l'enfer vient de commencer. Lors de l'expertise je me suis senti jugée et accablée par l'experte notamment en me faisant comprendre que je n'aurai pas dû porter plainte, me reprenant en me disant que ça se voyait que j'avais eu à faire aux psy et que mon enfance pour elle n'était pas heureuse alors que si. Pire quand ma fille âgée de 5ans maintenant est ressorti celle-ci m'a dit que la dame avait dit que l'histoire de sa mimi c'était pas vrai. Je lui ai dit elle t'a sûrement demandé ma fille m'a dit que non et depuis me fait des comparaisons en me disant, on me croit pas est comme la dame. En recevant le rapport d'expertise j'ai été choquée. J'ai été considéré comme celle qui a de l'emprise sur sa fille, lui mets ça en tête, que je porte des accusations sans cesse sur Mr parlant forcément de ce que j'avais vécu avec lui. Mais lui a eu le droit de me dénigrer et passe pour la victime malheureuse. Encore plus sidérant. Ma fille a osée lui parler de choses dont elle ne m'a jamais parler. "Mon papa a mis une petite bille et une grande bille avec un tuyau, je lui demandais d'arrêter ça me faisait mal. Quelqu'un est rentré il s'est arrêté, c'était sa maman " Mr vivant chez sa mère à l'époque. Ensuite alors que nous étions pas prévenu ma fille s'est retrouvée confronté à son père qu'elle n'avait pas vu depuis plus d'un an. Elle s'est mise a pleuré en disant que ce n'est pas vrai et lui a tendu son chocolat comme par peur. Je peux vous assurer que je n'ai jamais monté ma fille contre son père et que malgré ça j'ai toujours fait en sorte de lui demander si elle voulait lui voir et lui parler. Mais d'après la psy j'exclu totalement son père. J'ai donc voulu demander une contre expertise mon avocate m'a dit qu'il me fallait des preuves concrètes comme une autre psy qui évalue qu'elle n'est pas sous emprise et que le délai est passé alors que je n'ai eu le compte rendu rédigé du 22fevrier que le 6 ou 7mars. Mr depuis demande à reprenne sa fille en disant que je suis un danger pour elle et demande même la garde exclusive. Quand je dis à mon avocate qu'il faut faire quelque chose, que ma fille est bloquée et me répète toujours pareil sur son papa, elle me dit qu'elle à 5ans et qu'elle n'a pas a décidé et qu'en gros je dois céder que Mr la reprenne pour ne pas perdre la garde de ma fille. Je ne sais plus où me tourner et vers qui me diriger pour demander de l'aide car ma fille a subi un réel traumatisme ou je ne peux pas la défendre sans être accusé. Merci par avance de vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **24/03/2023** à **14:21**

Bienvenue et bonjour

Vous serait-il possible de poser simplement une question précise, SVP...?

Mais à la lecture de votre long récit, je pense qu'il n'y a pas de réponse adaptée pour vous sur ce forum, à part peut-être vous rappeler que si vous craignez pour votre enfant, le N° 119 est à votre écoute.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781>

Merci à l'avance